N° 1999-4067 - urbanisme, habitat et développement social + finances et programmation - Rillieux la Pape - Quartier du Mont Blanc - Requalification des espaces extérieurs - Mandat à la SERL - Conventions - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain -

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 mai 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre des opérations de développement social urbain de la ville nouvelle de Rillieux la Pape, il est prévu de lancer une opération de requalification des espaces extérieurs dans le quartier du Mont Blanc. Les travaux envisagés sont estimés globalement à 18 700 000 F TTC.

La maîtrise d'oeuvre de cette opération a été confiée au groupement Humbert David-Otra par délibération n° 1999-3669 en date du 25 janvier 1999.

Les études topographiques, les études préliminaires et l'avant-projet porteraient sur l'ensemble du quartier. Leur coût total s'élève à 711 000 F TTC.

La première phase d'aménagement consiste à mettre en oeuvre un programme de petits travaux portant sur les espaces de proximité, ce qui permettrait d'engager des réalisations tout en conduisant les démarches d'approfondissement et de mise au point du projet global.

Il s'agit ainsi d'associer les habitants à l'évolution de leur quartier en répondant aux demandes les plus urgentes et en esquissant les futurs aménagements.

La définition précise des interventions, leur mise au point et leur calendrier devraient être élaborés en étroite concertation avec les habitants. Cette concertation approfondie devrait permettre de sensibiliser les habitants à l'évolution de leur quartier, de préparer avec eux sa mutation possible à travers les phases de travaux ultérieures.

Le programme de travaux de proximité porterait notamment sur :

- le retraitement des cheminements piétonniers,
- l'amélioration des accès aux immeubles en cohérence avec le programme de réhabilitation des bâtiments engagé par le bailleur social,
- la reprise ponctuelle de parcs de stationnement qui ne seraient pas traités dans le programme d'ensemble,
- des compléments d'équipement dans certains squares qui seraient conservés.

Le coût global de l'opération est estimé à 1 340 000 F TTC.

La commune de Rillieux la Pape, en application de l'article L 5 215-27 -2° alinéa- du code général des collectivités territoriales, d'une part, et la SA d'HLM Rhône-Logis, d'autre part, confieraient par conventions, la création des aménagements décrits ci-dessus à la Communauté urbaine, maître d'ouvrage de l'opération.

Pour sa réalisation, un mandat pourrait être confié à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) par la Communauté urbaine.

Le montant du mandat est estimé à 1 170 000 F TTC financés par la Communauté urbaine ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 1999-3669 en date du 25 janvier 1999 ;

Vu l'article L 5 215-27 -2° alinéa- du code général des collectivités territoriales ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve l'opération d'aménagement du quartier du Mont Blanc -1ère tranche- et son financement tels qu'ils lui ont été proposés.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - confier la maîtrise d'ouvrage à la SERL par le biais d'un mandat de travaux rémunéré à hauteur de 100 000 F TTC,

b) - signer des conventions avec la commune de Rillieux la Pape et la SA d'HLM Rhône-Logis, prévoyant :

- les modalités d'intervention de la Communauté urbaine quant à la réalisation des ouvrages et la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

- le principe de redistribution du foncier en fonction des nouvelles domanialités générées par le projet d'aménagement du secteur, par voie de cession gratuite entre les collectivités,

- le principe de remise d'ouvrages réalisés, de leur entretien et de leur gestion.

3° - Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 1999 et suivants - compte 231 510 - fonction 824 - opération 0056.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,